

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 32 (1952)
Heft: 11: L'électricité

Register: L'arrangement franco-suisse du 1 novembre 1952

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'arrangement franco-suisse du 1^{er} novembre 1952

Un arrangement a été signé le 1^{er} novembre entre la France et la Suisse, qui fixe le régime des échanges de marchandises entre ces deux pays pour la période de **six mois** s'étendant du 1^{er} octobre 1952 au 31 mars 1953.

Cet arrangement se fonde, comme les « modus vivendi » des 19 avril et 25 juillet, sur « l'accord de base » du 8 décembre 1951, dont la validité est prolongée de quatre mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1953.

Les **contingents contractuels** ci-dessous ont été calculés pour la plupart en réduisant de 40 % les montants semestriels initiaux (contingents de l'accord du 8 décembre 1951 divisés par deux). Si l'on totalise le montant des licences délivrées avant l'arrêt des importations et celui des contingents concordataires fixés successivement pour les périodes s'étendant du 1^{er} avril 1952 au 31 mars 1953, on obtient, pour la majorité des postes, une amputation des contingents de base, étendus à 16 mois, de 40 à 50 %.

La répartition de ces contingents a fait l'objet d'un avis aux importateurs publié au Journal officiel du 15 novembre, au sujet duquel tous nos membres ont reçu un bulletin d'information spécial.

Quant aux **produits anciennement libérés**, mis en répartition par l'avis aux importateurs publié au Journal officiel du 23 octobre, les autorités françaises ont donné certaines assurances au sujet des quotas réservés à la Suisse sur les contingents globaux. Nous sommes à la disposition de nos membres pour les renseigner.

En ce qui concerne enfin, les **exportations françaises vers la Suisse**, les contingents ont été d'une façon générale augmentés de 4/12^e pour tenir compte de la prolongation de quatre mois de l'accord. Certaines matières premières bénéficient cependant d'une légère augmentation.

Nous ne pouvons nous déclarer satisfaits de cet accord. Certes, il consacre une amélioration, bien modeste, par rapport aux arrangements antérieurs, mais il perpétue un système de restrictions d'importations qui ne saurait avoir notre approbation.

Dans l'un de leurs récents numéros, les Informations industrielles et commerciales reproduisaient une déclaration courageuse de M. Velter, président de la Fédération belge de la mécanique, qui reflète certainement l'opinion de plus d'un partenaire commercial de la France :

« Il n'est pas digne de nos deux pays que l'on se réunisse tous les trois mois pour triturer durant deux ou trois semaines des centaines de postes, pour discuter épiquement, comme s'il s'agissait d'une chose capitale, de contingents portant sur des chiffres dérisoires et pour se séparer finalement avec la certitude que le minable petit accord que l'on est parvenu à signer ne sera même pas appliqué.

« Ce mauvais jeu, qui dure depuis des années, doit prendre fin. Il risque de mettre en cause dans l'opinion de nos gens la profonde amitié et la très sincère admiration qui nous unissent à la France. Je supplie que les deux gouvernements le comprennent et qu'ils ordonnent le nécessaire redressement de nos relations économiques. »

Nous souhaitons très vivement que la reprise amorcée en octobre dans les exportations françaises se poursuive et permette de restaurer au printemps prochain un régime plus sain, plus juste et plus profitable des échanges entre nos deux pays.

LA Commission mixte prévue à l'article 7 de l'accord commercial franco-suisse du 8 décembre 1951 s'est réunie à Berne du 6 au 11 octobre, puis du 28 octobre au 1^{er} novembre 1952.

Les deux délégations sont convenues des dispositions ci-après :

1^o Validité de l'accord du 8 décembre 1951

La durée de validité de l'accord du 8 décembre 1951 est prolongée du 1^{er} décembre 1952 au 31 mars 1953.

2^o Importations françaises en Suisse

Les importations de produits français en Suisse pendant la durée d'application du présent arrangement jouiront du régime dont elles ont bénéficié jusqu'au 30 septembre 1952. Les contingents figurant à la liste A ainsi qu'à la lettre 2 C de l'accord du 8 décembre 1951 pour l'importation en Suisse de produits français sont uniformément augmentés de 4/12 de leur quotité.

Pour les marchandises reprises à la liste C de l'accord du 8 décembre 1951, le Gouvernement français délivrera des autorisations d'exportation vers la Suisse pour la période du 1^{er} décembre 1952 au 31 mars 1953 à concurrence de quantités ou valeurs correspondant à 4 12 des contingents figurant à ladite liste, à l'exception des produits ci-après pour lesquels les contingents suivants sont fixés :

311-313	Houille, coke, agglomérés de houille :	
	— qualités normales	225.000 t.
	— bas produits	20.000 t.
1281 à 1296	Produits sidérurgiques :	
	— produits laminés à chaud, tôles, etc., matériel pour voies ferrées dont au moins 3.500 t. de demi-produits et 1.000 t. de fer blanc	60.000 t.
	— produits de grosse forge et gros emboutissage	200 t.
	— aciers alliés	4.000 t.
	— aciers au carbone	6.000 t.
1297-1302	Produits sidérurgiques trempés, étirés, laminés à froid	3.000 t.
1303	Tubes et tuyaux en fonte	1.000 t.
1304-1306	Tubes et tuyaux en fer ou acier	5.000 t.

En outre, en ce qui concerne les produits ci-après repris sur la liste C de l'accord du 8 décembre 1951, le Gouvernement français délivrera pour la période du 1^{er} décembre 1952 au 30 juin 1953 des autorisations d'exportation vers la Suisse à concurrence des quantités suivantes :

728 C	Peaux de veaux	25 t.
728 D	Peaux d'équidés	50 t.
ex 763	Bois de feu d'essences feuillues	100.000 t.
ex 765 A	Bois en grumes :	
	chêne	4.000 m ³
	frêne	500 m ³
	hêtre	1.000 m ³
	peuplier (pour la fabrication des allum.).	500 m ³
	divers *	
ex 765 A	Bois coloniaux	10.000 t. (dont 5.000 t. d'okoumé)
ex 767 A-B	Bois sciés :	
	chêne (y compris frises de parquets) .	6.000 m ³
	noyer *	
	frêne	2.000 m ³
	frises pour parquets *	
	peuplier	500 m ³
	divers *	
	hêtre	5.000 m ³

3^o Importations suisses en France et dans l'Union française

a) Au titre de la période d'application du présent arrangement, il sera délivré de part et d'autre les licences nécessaires à l'importation en France des produits repris aux listes B1 et D de l'accord du 8 décembre 1951 dans la limite des contingents figurant aux listes B1 et D ci-annexées.

b) Les reliquats non utilisés des contingents ouverts au titre du 3^e trimestre 1952 seront reportés sur les contingents correspondants de la période d'application du présent arrangement.

Les Autorités françaises feront tenir à la Légation de Suisse à Paris un état d'utilisation à la date du 30 octobre 1952 des contingents ouverts dans la Métropole au titre du 3^e trimestre 1952.

(*) Régime prévu par les avis aux exportateurs des 4 avril et 25 juillet 1952.

c) Le poste n° 295 de la liste B1 est complété comme suit : « meubles métalliques » et le poste n° 335 de la liste B1 l'est comme suit :

n° tarif

1761 Séchoirs électriques pour les cheveux et le poste n° 347 l'est par l'adjonction de la position 1714.

d) En ce qui concerne les territoires de l'A. F. N. et les autres territoires de l'Union française, les contingents figurant aux listes B2 et B3 ci-annexées sont fixés pour la période du 1^{er} décembre 1952 au 31 mai 1953 ; les reliquats non utilisés au 30 novembre 1952 des contingents fixés par l'accord du 8 décembre 1951 seront reportés sur les contingents correspondants prévus par le présent arrangement.

LISTE B1 Importation de produits suisse en France métropolitaine

N° d'ordre	Marchandises (1)	Contingents en 1.000 fr. s.	N° d'ordre	Marchandises (1)	Contingents en 1.000 fr. s.	N° d'ordre	Marchandises (1)	Contingents en 1.000 fr. s.						
I. — Agriculture et alimentation														
201	Poissons d'eau douce	90	238	Résines synthétiques thermo-durcis-sables	300	279	Raccords	1.050						
202	Lait médiévaux en poudre	7.500	239	Résines synthétiques thermoplastes	800	280	Etuis rigides filés, boîtes à membranes	112,5						
203	Fromage à pâte dure	10.500	240	Soudures	135	281	Câbles, tresses, élingues, etc.	30						
204	Fromage vert de Glaris	3	241	Divers	512,5	282	Visserie et articles de décolletage	600						
205	Légumes frais	P. M.	III. — Cuir, textiles, chaussures											
206	Pommes de terre	P. M.	242	Cuir-vachette au chrome	75	283	Articles de tirofonderie, boulonnnerie, visserie	300						
207	Pommes à cidres	P. M.	243	Peaux de reptiles tannées, teintes	90	284	Outils agricoles, horticoles, etc.	200						
208	Pommes et poires de table	1.980	244	Bouts durs pour chaussures, etc.	90	285	Outillages mécaniques à main	64						
	(2)		245	Articles industriels en cuir	150	286	Couteaux	45						
209	Gluten	30	et 249	Tissus imprimés de coton pur	15	287	Lames de rasoirs de sûreté	8						
210	Pectine séchée	150		Tissus recouverts, enduits ou imprégnés d'apprêts spéciaux	1.485	288	Éviers en acier inoxydable	45						
211	Sucre de lait	90	248	Tissus imprimés de coton mélangé, de rayonne, de fibranne, pures ou mélangées	300	289	Serrures pour valises, sacs, serviettes	90						
212	Sucreries, bonbons sans alcool	15	250	Bas de fils synthétiques tricotés en Suisse	240	290	Mécanisme pour reliures à feuilles mobiles	45						
213	Chocolat	210	251	Chaussures	150	291	Ouvrages et ustensiles de ménage en aluminium	60						
214	Biscuits	15	252	Chaussures spéciales pour sports	30	292	Caractères de machines à écrire	147						
215	Concentrés et jus de fruits, cidre, etc.	150	253	Ouvrages en tissus ou papiers micacés ouvrages en mica	6	293	Robinetterie, raccords autres qu'en fonte malléable et en acier	135						
216	Bière	150	254	Divers	210	294	Fermettes à glissière	60						
217	Vins blancs	90				295	Divers	150						
218	Eaux-de-vie	30	VI. — Machines, appareils, instruments véhicules											
219	Cigares, cigarettes, tabac, etc.	100												
220	Divers	660	a) Machines et appareils											
II. — Produits chimiques														
matières plastiques et caoutchouc														
221	Brai de goudron	60	296	Appareils de cuisson et de chauffage à gaz	150									
222	Produits auxiliaires pour l'industrie des textiles, du cuir et du papier	1.110	297	Chaudières à vapeur, matériel de centrales hydrauliques ou thermiques	750									
223	Alcool butylique, alcoolisobutylique, alcool méthylique, dissolvants et plastifiants divers	450	298	Moteurs Diesel, moteurs à combustion interne	1.500									
224	Produits chimiques à usage pharmaceutique et vétérinaire	3.312,5	299	Compresseurs et pompes à vide	900									
225	Acide acétique, ses sels et esters	150	300	Segments de piston	375									
226	Monooxyde diethylaminé, mono et diméthylaminé	7,5	301	Matériel d'injection pour automobiles et autorails	420									
227	Engrais chimiques azotés	510	302	Installations frigorifiques	360									
228	Colorants	7.950	303	Appareils frigorifiques de ménage	7,5									
229	Laques, vernis, couleurs, peintures, pigments	150	304	Matériel de broyage, de criblage, etc.	180									
230	Encres d'imprimerie, vernis spéciaux pour tubes souples	210	305	Matériel de cimenterie	360									
231	Encres à écrire, à dessiner, à dupli-cateurs ou à tampons	3	306	Machines de fonderie	120									
232	Huiles diverses pour l'industrie des vernis, des couleurs	105	307	Motoculteurs	210									
233	Crayons composés	300	308	Charrues, cultivateurs, faucheuses, etc.	450									
234	Allumettes	150	309	Machines et appareils pour les industries alimentaires	296									
235	Pellicules	90	310	Installations pour industries chimiques	150									
236	Films impressionnés	Liberté	311	Machines et appareils pour la savonnerie, la stéarinerie, la parfumerie et la fabrication de produits pharmaceutiques	15									
237	Préparations désinfectantes	618	312	Machines-imprimeuses pour boîtes, carton	450									
V. — Métaux et ouvrages en métaux														
274	Plaquettes en carbure de tungstène	90	313	Autres machines d'impression	600									
275	Pièces en fonte, brute	180	314	Broches et ailettes pour métiers à filer	75									
276	Fers et aciers laminés ou étirés à froid	525	315	Anneaux, curseurs pour métiers à filer	180									
277	Produits mi-ouvrés, en cuivre, nickel, laiton et leurs alliages dont pour articles en nickel	150	316	Aiguilles et platine pour métiers de bonneterie	90									
278	Fils et filaments de tungstène	750	317	Machines à coudre à usage domestique	1.650									
		120	318	Machines et appareils pour l'industrie des peaux, du cuir et des chaussures	90									
			319	Machines et appareils de conditionnement	150									
			320	Machines-outils, dont 10 % pour machines-outils pour travail du bois	5.550									
			321	Machines à tailler les engrenages	306									
			322	Machines-outils électriques portatives	325									

(1) Le libellé des marchandises est résumé : pour les dénominations exactes, prière de se reporter soit au Moniteur officiel du commerce et de l'industrie du 13 novembre 1952, soit au supplément encarté dans le numéro de décembre 1951 de notre « Revue économique franco-suisse ».

(2) Ce montant comporte extinction de tous les soldes de contingent pouvant subsister à la conclusion du présent arrangement.

N° d'ordre	Marchandises (1)	Contingents en 1'000 fr. s.	N° d'ordre	Marchandises (1)	Contingents en 1.000 fr. s.	N° d'ordre	Marchandises (1)	Contingents en 1.000 fr. s.			
323	Outils pneumatiques et machines-outils pneumatiques portatives	3	336	Rasoirs électriques	150	349	Instruments de mesure portatifs à lecture directe	470			
324	Outils et accessoires de machines-outils (1)	1.150	337	Appareils tournants électro-domestiques	45	350	Instruments scientifiques	660			
325	Machines à écrire, dont au maximum 5 % des pièces détachées	825	338	Équipement électrique pour automobiles et autorails	870	351	Règles à calcul	30			
326	Organes de transmission	450	339	Accessoires et pièces détachées d'automobiles et de motocycles	90	352	Appareils photographiques	50			
b) Constructions électriques											
327	Transformateurs, disjoncteurs, etc.	1.350	340	Eclairages et parties de bicyclettes	75	353	Parties et pièces détachées d'appareils photographiques et accessoires	30			
328	Appareillages électriques	1.050	c) Matériel de transport								
329	Condensateurs	450	341	Locomotives	P. M.	354	Matériel médico-chirurgical autre qu'électrique	60			
330	Fils et câbles isolés	60	342	Tracteurs agricoles, matériel de débardage	150	355	Prothèses dentaires	45			
331	Matériel de téléphonie et de télégraphie	75	d) Instruments et appareils								
332	Appareils électro-acoustiques	60	343	Compteurs spéciaux, compteurs de tours	180	356	Grosse horlogerie électrique	90			
333	Appareils radioélectriques	767	344	Indicateurs de vitesse, tachymètres	60	357	Constateurs de vol pour pigeons	45			
334	Matériel médico-chirurgical électrique et radiologique	45	345	Butyromètres	90	358	Pièces de rechange	2.200			
335	Appareils électriques de cuisson et de chauffage	195	346	Baromètres, thermomètres, pyromètres, indicateurs de niveau	75	359a	Divers	1.200			
(1) Y compris lames de scies électriques portatives.									359b Divers		450

VII. — Horlogerie

Boîtes	79,5
Fournitures de rhabillage	435
Ebauches et fournitures de fabrication	2.767,2
Montres et mouvements terminés	3.382,5
Grosse horlogerie	36
Réveils à ancre, 8 jours	24

LISTE B2

Importation de marchandises suisses en Afrique du Nord et dans les Départements d'outre-mer

	Contingents en 1.000 fr. s.				Contingents en 1.000 fr. s.		
	Algérie et Tunisie	Maroc	Départ. d'outre-mer		Algérie et Tunisie	Maroc	Départ. d'outre-mer
Laits médicaux en poudre, concentrés, stérilisés, pasteurisés	500	Gl	10	Raccords	240	140	
Fromage à pâte dure, y compris crème de Gruyère en boîtes	190	Gl	25	Matériel mécanique et électrique d'équipement	3.000	3.000	150
Pommes et poires de table	550	400		Machines à coudre à usage domestique	375	175	
Cigares, cigarettes, tabac, etc.	102	30		Machines à écrire	200	125	50
Colorants	110	Gl		Machines à calculer	50	100	
Produits synthétiques pour parfums	50	75		Matériel médico-chirurgical, appareils électrodomestiques, appareils électriques de cuisson, de chauffage	115	135	50
Fils de rayonne	50	150		Instruments scientifiques de mesure divers	250	150	
Tissus de tout genre	150	150	50	Phonographes, pick-up, moteurs, etc.	25	25	
Broderies	50	1.450		Montres	300	225	
Tricotages et confection	75	50		Fournitures de rhabillage	35	30	98
Chaussures	125	200		Divers général (y compris les vaches et taureaux pour l'Algérie et la Tunisie	1.070	2.200	250
Crayons et porte-mines	—	25					

LISTE B3

Importation de marchandises suisses dans les Territoires d'outre-mer et les États associés

	Contingents en 10.000 fr. s.				Contingents en 1.000 fr. s.		
	Territ. d'outre-mer	États associés			Territ. d'outre-mer	États associés	
Laits médicaux en poudres, laits concentrés, stérilisés, pasteurisés, etc.	600	200		Appareils photographiques et accessoires, appareils de cinéma projecteurs et caméras, phonographes, pick-up, moteurs, etc.	250		
Fromage	103			Autres fabrications mécaniques et électriques	350	100	
Produits chimiques divers dont colorants	135	100		Appareils électriques et instruments divers y compris appareils de radio	325	100	
Tissus, mouchoirs et confection	2.000	150		Montres et mouvements finis, fournitures de rhabillage	850	184	
Matériel mécanique et électrique d'équipement, y compris instruments de géodésie	850	250		Chaussures	200		
Machines à coudre à usage domestique	250	150		Raccords	50		
Machines à écrire	300			Divers général, y compris pièces de rechange	1.681	900	

LISTE D

N° d'ordre	N° du tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents
1	231-237	Bois de mines (pins et mélèze)	3.500 m ³
2	289/291	Pâtes à papier	670 t.
3	862/863	Aluminium brut	83,3 t.
4		Urée	84.000 fr. s.
5		Produits intermédiaires pour color.	1.000.000 fr. s.